

PREMIER ABONNEMENT
 INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE.
 Edition Semi-quotidienne, 12 mois..... \$3.00
 Edition Hebdomadaire, 12 mois..... 1.00
 Edition Hebdomadaire, 12 mois..... 0.50
 Pour les Etats-Unis.
 Edition Semi-quotidienne, 12 mois..... 4.00
 Edition Hebdomadaire, 12 mois..... 1.50
 Les frais de port pour le Canada payés par l'abonné.
 Il sera chargé 50 centimes de surplus par année, à ceux qui ne paieront pas d'avance.
 Ceux qui veulent discontinuer, doivent en donner avis au moins un mois avant l'expiration du terme de leur abonnement, qui ne sera pas moindre de six mois, pour l'Édition Semi-quotidienne et de 12 mois pour l'Édition Hebdomadaire, les arrérages acquittés.

LE CONSTITUTIONNEL

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE.

BRUNO DUVAL, Editeur-Propriétaire

ANNONCES.

Par ligne
 Edition Semi-quotidienne, première insertion, l'heure..... 20.00
 De l'insertion, l'heure..... 10.00
 Une colonne pour 12 mois..... 20.00
 De..... 10.00
 De..... 5.00
 De..... 3.00
 Edition Hebdomadaire, à forfait, 10 et 15 lignes, l'insertion, l'heure..... 10.00
 Toutes les annonces sans conditions, seront insérées jusqu'à contre-ordre, à 10 et 15 lignes, l'insertion, l'heure, pour discontinuer, l'annonceur doit en faire part.
 Toutes les correspondances et... doivent être adressées au propriétaire du Constitutionnel, attachées et munies d'une signature responsable.
 NO. 10 RUE CRAIC.

Feuilleton du "Constitutionnel."

MADAME DE TREVES.

XXVII

Après déjeuner Max dé-ira fumer un cigare, ce qui lui avait été défendu depuis son accident.
 —Je permets le cigare et un tour dans le parc... dit Lucien d'Harblay.
 La baronne Germaine voulut absolument donner le bras à son fils.
 Tous deux prirent les devants en compagnie de Georges de Nerville.
 Le docteur venait en arrière avec Léonide.
 La jeune femme marchait la tête un peu penchée : ses yeux tournés vers la terre semblaient regarder le sable à ses pieds ; — en réalité ils ne voyaient rien.
 Lucien et madame de Trèves, si rapprochés qu'ils se touchaient presque, restaient silencieux, mais ils n'avaient pas besoin de se parler pour se comprendre ; — leurs cœurs agités par une émotion pareille s'entendaient.
 M. d'Harblay jeta un coup-d'œil sur le groupe qui se trouvait en avant, à une distance de plus de vingt pas.
 Puis, faisant sur lui-même un violent effort, il murmura d'une voix très basse : — Vous m'en voulez, madame ?
 La jeune femme, en entendant parler Lucien, tressaillit comme quelqu'un qu'on éveille au milieu d'un rêve.
 Elle rougit et fit tout à tour, fit quelques pas encore sans répondre, puis releva la tête et regarda M. d'Harblay.
 — Vous en voulez... répéta-t-elle.
 Pourquoi vous en voudrais-je ?
 — Parce que j'ai eu l'imprudence audace de vous dire que je voulais ma part de vos souffrances... Parce que j'ai osé vous offrir mon amitié pour vous soutenir, pour vous conseiller, pour vous défendre au besoin...
 Léonide éprouvait un embarras plus facile à comprendre qu'à décrire.
 Sans presque en avoir conscience elle balbutia :
 — Ne croyez vous donc assez ingrats pour reconnaître si mal une preuve de sympathie ?
 — Je crois ce qui m'est prouvé... Depuis trois jours vous avez refusé de me recevoir...
 — J'étais souffrante...
 — Je suis médecin... C'était donc le cas, non de m'éloigner, mais de m'appeler près de vous... J'avais à vous parler de choses importantes...
 — Qui concernent mon mari ?
 — Qui vous concernent, madame.
 — Moi ? — fit Léonide avec surprise.
 — Oui, madame ; — l'ai causé longuement avec M. de Trèves...
 — De moi ?
 — De vous.
 — Et que vous a-t-il dit ?
 — Rien d'absolument positif, mais il m'a laissé comprendre qu'il dépendait de vous d'avoir à l'avenir une existence calme et sans orages en vous assurant les sympathies de la baronne douairière.
 — M'assurerez-vous aussi l'affection de mon mari ? — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 La jeune baronne comprit, ou crut comprendre la raison de ce silence.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous affirme le contraire, madame !... — répliqua vivement le docteur.
 M. de Trèves vous regarde comme la plus honnête femme du monde et vous place très haut dans son estime. — Peut-être a-t-il pas eu de ces mots qui partent du cœur et témoignent d'un sentiment qui, m'a-t-il dit lui-même, il n'a jamais connus...
 — Quel sentiment ?
 — L'amour... Mais M. de Trèves est jeune encore... Il n'est pas trop tard pour lui inspirer une tendresse ignorée de lui jusqu'à présent...
 La voix de Lucien se brisait dans sa gorge sèche.
 Il continua cependant :
 — Je lui ai fait comprendre cela de mon mieux, madame... Je lui ai conseillé de chercher auprès de moi le seul bonheur vrai et durable qui soit donné à l'homme ici-bas...
 Léonide devint très pâle.
 — Vous lui avez conseillé cela... vous ! — fit-elle en appuyant la main sur son cœur, dont les battements l'ébouffaient.
 — Je serais prêt à sacrifier tout existence, s'il le fallait pour que vous soyez heureuse... — répondit M. d'Harblay.
 — J'ai fait mon devoir.
 La jeune femme pencha de nouveau la tête.
 Un flot de larmes montait à ses yeux. Elle le sentit ; mais résolue à ne point se laisser couler, elle se raidit contre l'émotion poignante qu'elle éprouvait et reprit, en changeant de ton :

— M. de Trèves, m'avez-vous dit tout à l'heure, vous a laissé comprendre qu'il dépendait de moi de m'assurer une vie sans orages et les sympathies de ma belle mère...
 — Oui, madame...
 — Eh ! bien, mais, je ne demande pas mieux, si le moyen de conquérir tout ce qui me manque se trouve véritablement à ma disposition... De quoi s'agit-il ?
 — Ne l'avez-vous pas deviné déjà ?
 — Il s'agit de la question d'argent...
 Le visage de Mme de Trèves prit une expression de profond dédain.
 — C'est juste... murmura-t-elle ensuite — J'aurais dû le deviner... Que veut-on de moi ? — A quel prix puis-je acheter la tranquillité ?
 — L'inimitié de la baronne douairière tient à une clause de votre contrat de mariage.
 — Je sais... La clause qui lui assure une rente viagère de six mille francs en cas de mort de son fils...
 — C'est cela même.
 — Ce chiffre lui paraît misérable, et du vient sa haine... Mais, ajouta Léonide avec un redoublement d'amertume — mon mari n'a pas les mêmes raisons de se plaindre, puisqu'il a retentié jouissance des revenus de sa fortune et que, si je venais à mourir, cette fortune lui appartient droit tout entière...
 M. de Trèves ne songe point à se plaindre.
 — Pourquoi ne m'a-t-il pas engagé à prendre des dispositions qui en dehors de mon contrat de mariage, assureraient à la baronne Germaine une très large aisance s'il mourait avant elle ?
 — Le baron de Trèves croit que votre respect pour la mémoire de votre mère vous empêcherait de modifier en quoi que ce soit ce qui a été inspiré par elle... — il a d'ailleurs, a-t-il ajouté, l'horreur des discussions...
 — Vous a-t-il chargé de me parler de cela ? — demanda Léonide.
 — Non, madame... La confiance que me témoigne M. de Trèves ne va pas jusqu'à m'investir d'une mission si délicate...
 — Que me conseillez vous ?
 — D'acheter le bonheur... Vous le désirez vous-même n'y a qu'un instant, et de ne point marchander...
 — Le bonheur ! — répéta Léonide avec une intonation navrante et en jetant sur Lucien un regard douloureux — Croyez-vous réellement qu'il puisse exister pour moi ?
 — Je crois qu'on peut toujours soulager les douleurs, et que souvent on peut les guérir — répondit évasivement M. d'Harblay.
 — En aimant ceux qui nous haïssent...
 — En aimant ceux qui nous aiment...
 — allait répliquer Lucien avec entraînement.
 Mais cet aveu mourut sur ses lèvres d'où ne s'échappa qu'un murmure indistinct.
 Léonide comprit cependant ce qu'il ne disait pas.
 Il lui sembla que son cœur, gonflé à se briser, éprouvait un soulagement immédiat.
 La pensée du devoir n'en restait pas moins chez elle vivante et dominante.
 Elle revint au premier sujet de la conversation.
 — Certes — dit-elle — j'ai pour la mémoire de ma mère une vénération profonde, un véritable culte... Ce qu'elle a fait, elle a eu le faire pour moi bien, dans mon intérêt, mais elle n'a pu m'ôter le droit de disposer de ma fortune et de l'avenir d'ailleurs pas vous... — Je donnerais de toute satisfaction à ma belle-mère, avec le consentement de mon mari... — M. de Trèves a parlé, m'avez-vous dit, de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume.
 Lucien ne répondit point à cette question.
 — Ah ! — répéta-t-elle — je sais bien que non ! — M. de Trèves vous a parlé de moi dans des termes que vous n'oseriez me répéter.
 — Je vous assure que vous n'avez rien dit de mal... — demanda Léonide avec amertume



TROIS-RIVIERES 18 Decembre 1862

A nos abonnés.

Nous prions ceux de nos abonnés auxquels nous avons expédié des comptes d'abonnement, de vouloir bien nous faire parvenir ce qu'ils nous doivent, par lettres enregistrées, sous le plus bref délai.

Une innovation.

A partir du 20 courant, le propriétaire du "CONSTITUTIONNEL" publiera une édition hebdomadaire de son journal en langue anglaise.

AUX CULTIVATEURS DU DISTRICT.

Dans le but de fournir aux cultivateurs du district un organe à bon marché, le soussigné, propriétaire-éditeur du "CONSTITUTIONNEL", met l'abonnement à l'édition hebdomadaire de son journal à cinquante centimes seulement.

A partir donc du 1er janvier prochain, toutes les personnes qui sont souscripteurs depuis que nos agents sont en campagne, et celles qui prendront un abonnement nouveau à l'édition d'une fois la semaine, n'auront qu'à payer 50 cts. par année.

Le soussigné s'impose ces grands sacrifices dans le seul but de doter ses concitoyens du district d'un journal à grande circulation et qui leur fasse honneur.

L'administration du "CONSTITUTIONNEL" fait tous les jours des efforts sérieux pour donner à cette feuille une importance nouvelle et un regain d'intérêt. Elle ose se flatter d'avoir atteint son but, si on en juge par l'augmentation rapide de sa liste d'abonnés.

Nos agents voyageurs vont parcourir tout le district. Nous avons lieu de compter qu'ils recevront partout l'accueil le plus favorable et recueilleront surtout une masse d'abonnés.

Nous exprimerons notre reconnaissance à nos patrons en travaillant de toutes nos forces à améliorer de plus en plus notre publication.

BRUNO DUVAL, EDITEUR-PROPRIÉTAIRE.

C'est sérieux!!!

Pour ne pas alarmer nos lecteurs et jeter le désarroi dans les rangs du parti dominant, hâtons-nous de dire ce de quoi il s'agit. Quelqu'un pourrait croire à certaine commotion soiale produite par un coup d'Etat semblable pour exemple, à celui de feu l'hon. M. Letellier—ou à quelque calamité publique non moins désolante.

Rien de tel. Non, voulons tout au plus faire allusion à un petit article à emporte-pièce, publié récemment par le Messenger de Nicolet. Le titre seul de cette feuille n'est d'hier, et com-

mandant déjà une influence marquée dans ce district, en dit assez pour que nous commentions, d'une main-tremblante, ce que, dans sa sagesse, elle croit livrer, une fois la semaine, à la publicité.

Commençons par le commencement. Vous avouerez avec nous, lecteurs, qu'il y a du mérite à entreprendre la tâche, même au point de départ. Mais que voulez-vous, le journalisme a ses ennemis, comme tout autre carrière, et il faut bien en prendre notre parti.

Ceci dit, entrons en matière sans plus tarder.

Fâché de l'attitude énergique, patriotique prise par le Courier de Montréal au sujet de la vente du chemin de fer du Nord, notre confrère du Messenger répond aux articles remarquables qui paraissent dans le journal montréalais depuis quelque temps, par les quatre lignes suivantes:

"Nous ne voyons pas en quoi les intérêts du Grand Tronc dans notre voie ferrée du Nord, présentent de si grands maux pour l'avenir de notre province."

Cette vigoureuse réponse, inspirée par je ne sais quelle muse, est-elle bien concluante? Un pareil coup de plume, donné dans le cabinet d'un polémiste géant, va-t-il changer la face des choses et rendre à notre jeune peuple ses espérances si cruellement déçues?

Si oui, confessons alors que M. Chapleau est un martyr, M. Sénécal, une victime que l'on a immolé sur l'autel de la patrie; M. Mousseau un homme judicieux dans le choix de ses collègues et que partant de l'eri d'indignation parti d'un bout de la province à l'autre n'est qu'une fausse alarme.

De ce que notre confrère, malgré le sens de pénétration qu'on lui sait, ne voit pas ou feint de ne pas voir en quoi la vente du chemin de fer du Nord est préjudiciable à nos plus chers intérêts, s'en suit-il nécessairement que cette même transaction soit le plus beau fleuron ajouté à la couronne de gloire de MM. Chapleau, Sénécal et Cie?

Cette prétention répugne au gros bon sens canadien, et il n'y a que des personnes intéressées, de près ou de loin, qui puissent la soutenir.

Nous avons, dans une série d'articles, démontré suffisamment, croyons-nous, sans qu'il soit besoin de revenir à la charge de nouveau, que la vente du chemin de fer à une compagnie ennemie, compromettrait gravement l'avenir de notre province en ayant pour effet d'enrayer le progrès de notre commerce et de nos jeunes industries. C'est là l'expectative de tous ceux qui ne se laissent ni séduire, ni séduire.

Voilà pour ce qui regarde l'argumentation du Messenger au sujet de la vente de notre belle propriété. Ce n'est pas plus malin que cela.

Dans le même article, nous lisons plus loin ce qui suit:

"Quant à la session locale prochaine, nous croyons que M. Mousseau a fait preuve d'un grand courage et d'un espoir certain de rester maître de la situation en convoquant la députation au commencement de l'hiver."

C'est sérieux, cette fois!

M. Mousseau a le courage de convoquer les Chambres, lorsque tout l'invitait à donner sa résignation du moment que l'opinion publique se fut prononcée par la voie de la presse sur les faits et gestes de son prédécesseur et sur la formation du ministère actuel. Et parce que M. Mousseau a le courage de convoquer les Chambres au commencement de l'hiver, celui-ci est certain, au dire du Messenger, de rester maître de la situation.

En voilà une bonne! M. Joly n'a-t-il pas eu le courage, lui aussi, de convoquer la députation et d'annonçait-il pas à son de trompe qu'il serait appuyé par une forte majorité de la Chambre?

Eh! bien, l'on sait le reste. Sans la voix prépondérante d'un zélé-tour, M. Joly aurait fait bel et bien

la culbute en moins de 24 heures.

Nous trouvons pour le moins étrange que celui qui fait dans le Messenger de Nicolet, autant que ses occupations professionnelles le lui permettent et Dieu sait qu'elles lui laissent plus de loisirs qu'il n'en voudrait, pose en politicien inflexible et cherche à personnifier la députation de notre district. Pourtant le sentiment de notre députation à l'égard du ministère Mousseau, lui est parfaitement connu et sans faire un effort de modestie, il avouera avec nous que la piessie de Trois-Rivières représente pour le moins une aussi large portion du parti conservateur de ce district que la petite feuille de Nicolet, destinée à vivre ce que vivent les fleurs: l'espace d'un matin.

Association de la Presse.

Nous trouvons dans nos échanges de Québec la liste des officiers élus, jeudi dernier, à l'assemblée préliminaire de la nouvelle association de la presse de la province de Québec:

Président-honoraire:—L'honorable M. Boucher de la Bruère, rédacteur-en-chef et propriétaire du Courier de St. Hyacinthe; Vice-présidents-honoraires:—M. Léger Brousseau, propriétaire du Courier du Canada; M. Hunter Bradford, propriétaire et rédacteur de la Sherbrooke Gazette; Président-actif:—M. Nazaire Levasseur, de l'Événement; Vice-présidents-actifs:—L. J. J. Tarte, rédacteur-en-chef du Canadien; M. J. Carrel, propriétaire et rédacteur du Telegraph et de Saturday Budget; M. Thomas Bossoit, propriétaire du Progrès de Valleyfield; M. E. Pacaud, rédacteur-en-chef de l'Électeur; Secrétaire:—Dr N. E. Dionne, rédacteur-en-chef du Courier du Canada; Assistant-secrétaire:—M. H. A. Piché, rédacteur-en-chef du Sorelois; Trésorier:—M. S. Marcotte, propriétaire de l'Événement; Comité de direction:—MM. F. L. Desnoyers, M. T. F. A. Levesque, M. P. Landry, M. P. Duval, du Courier de Montmagny; B. Duval, du Constitutionnel; L. Demers, du Canadien; G. T. Cary, du Mercury; F. X. Demers, rédacteur du Monde; L. Tousignant, rédacteur de l'Union des Cantons de l'Est; E. Rotillard, du Nouvelliste; F. H. Proulx, de la Gazette des Campagnes; Joseph Bouchard, du Journal de Québec; Jos. Roy, du Quotidien; l'abbé Pivancher, du Naturaliste Canadien; S. Drapeau, éditeur de l'Album des Familles.

Le même soir, nos confrères se réunissaient au restaurant du Chien d'Or pour inaugurer, par un magnifique banquet de trente couverts, la nouvelle association. M. N. Levasseur a présidé avec un tact exquis.

Est-il besoin d'ajouter que l'entrain, la plus franche gaieté n'a cessé un seul instant de régner pendant toute la soirée. On a bu avec enthousiasme, entre autres, aux propriétaires des journaux de la province, à la presse d'Ontario, à la presse étrangère. Les convives se sont dispersés vers minuit, enchantés des quelques moments qu'ils avaient passés ensemble.

Agriculture.

Notre journal prenant tous les jours une extension considérable parmi la classe agricole, nous croyons de notre devoir de publier à l'avenir, chaque semaine, un article sur la question qui intéresse le plus cette classe importante de notre population.

Qu'on ne l'oublie jamais, l'agriculture est la force des peuples, et sans elle, quelles que soit les autres ressources que possède un pays, sa fortune sera toujours compromise, son progrès éphémère.

Nous devons diriger la plus grande partie de nos efforts vers ce but: nous, journalistes, par des conseils que nous offrirons l'expérience des hommes célèbres, des spécialistes qui se sont exclusivement occupés de la question, aller

de notre plume; vous, cultivateurs, améliorer pratiquement l'agriculture par la mise à exécution des avis, des conseils que vous offriront, par notre voix, les grands agronomes.

Nous, nous occuperons aujourd'hui d'une question très-importante en agriculture—elles le sont toutes du reste—celle du mélange des grains dans la même plantation. Les écrivains agronomes se divisent sur cette méthode; les uns l'approuvent, les autres la blâment. Il reste cependant acquis, quoiqu'elle ait des inconvénients, convenablement pratiquée, elle est plutôt utile que nuisible.

Le mélange des céréales est fait dans le but d'obtenir une récolte plus abondante dans un terrain d'une qualité inférieure. Si l'on mélange, par exemple, du seigle avec du blé, c'est dans le but d'avoir une meilleure récolte dans un terrain sec et léger, qui ne convient en aucune façon à la culture du blé. Notons cependant que ces grains ne sont pas propres au commerce comme denrées de marchés, mais ils ont leur utilité pratique pour le cultivateur. Ainsi, le pain de seigle est très-mauvais, et même parfois dangereux, comme on le sait. Nous nous rappelons que l'usage du pain de seigle devenant la source d'une foule d'accidents dans les paroisses du comté de Charlevoix, il y a quelques années, MM. les curés se trouvèrent dans la nécessité de l'interdire à leurs paroissiens. Mais le pain de seigle dans lequel entre un peu de farine de blé est excellent.

On reproche aux mélanges des céréales de ne pas mûrir régulièrement. C'est à tort, croyons-nous, et l'expérience a démontré que si l'on sème, par exemple, du blé précoce avec du seigle et de l'orge, ces trois grains arrivent en même temps à maturité.

Dans quelle proportion maintenant chaque plante doit-elle entrer? Ceci dépend absolument de la nature du terrain. L'on comprend qu'il faudra toujours mettre en plus grande quantité le grain qui vient le mieux sur le sol que l'on doit ensemer.

Que l'on sème du blé mélangé avec du seigle sur un terrain léger, évidemment la quantité de blé sera moindre que celle du seigle; si le terrain est consistant, c'est le contraire qui aura lieu.

Quant à l'époque de la semaille, elle varie nécessairement avec la qualité des plantes qui composent le mélange. Mais il ne faut pas oublier que le cultivateur doit se guider sur la sensibilité de la plante. Ainsi, par exemple, si un des grains demande à être semé très à bonne heure, et l'autre vers le milieu de mai, il ne peut, sans imprudence, semer avant la fin de mai au risque de perdre sa récolte. Comme on le voit donc, pour obtenir un bon résultat avec le mélange des céréales, le cultivateur doit agir avec la plus grande circonspection.

ACTUALITES.

A St Jean, Nouveau-Brunswick, un journal publié dans l'intérêt des Peaux Rouges vient de voir le jour. Il est rédigé en anglais et a pour titre The Aboriginal.

M^r Dominique Racine, évêque de Chicoutimi, et quinze prêtres canadiens qui sont en ce moment en Europe, vont se réunir à Rome pour les fêtes de Noël et auront une audience de Sa Sainteté Léon XIII.

M^r Guay du diocèse de Rimouski, qui était allé à Rome pour suivre les cours du Collège Romain, a été obligé de quitter la Ville Eternelle après un séjour d'une dizaine de jours sur l'avis des médecins, par suite du choléra qu'il avait pris à Florence. M^r Guay est actuellement à New-York sous les soins des médecins et dans un état critique.

M. Benjamin Sulte demande, dans la Revue Canadienne, quand les journalistes auront fini de créer des centénaires. Chaque semaine, dit-il, ils en présentent un ou deux, et du moment que c'est imprimé, le public est comme obligé d'y croire.

M. J. C. Taché vient de dresser avec l'aide des notes recueillies par M. l'abbé Tanguay, une liste de 421 noms de personnes réputées centenaires. Sur ce nombre 326 ont dû être mis complètement de côté, faute de preuves ayant l'apparence de la vérité. Restent 82 noms, tous des Canadiens-Français qui ont été l'objet d'enquêtes soignées.

Il a été possible de se rendre compte de tous les faits et de baser une décision incontestable sur chacun de ces 82 cas. L'on n'a trouvé que neuf personnes ayant réellement atteint l'âge de cent ans, et encore, elles ne vivent pas aujourd'hui, mais appartiennent à l'ensemble de la période entière de l'histoire du Canada. Leurs dates de naissance sont: 1689, 1701, 1738, 1741, 1742, 1751, 1759, 1768, 1774.

Il y en a quatre du district de Québec, trois du district des Trois-Rivières et deux du district de Montréal. Sur ce nombre, trois sont décédées à cent trois ans, un à cent neuf ans, un à cent treize ans.

Une dépêche d'Ottawa annonce que le gouvernement fédéral mettra, à la prochaine session, dans les estimés une appropriation pour la construction d'un hôtel dans le voisinage de la Pointe-au-Père.

L'élection de M. Beauchamp, M. P. P., pour le comté des Deux-Montagnes, est contestée. Les objections préliminaires seront plaidées le 18 courant, à Ste-Scholastique, devant son honneur le juge Bélanger.

L'hon. Lewis Walbridge, C. R. de Belleville, a été nommé juge en chef de la province du Manitoba, en remplacement de feu l'hon. E. B. Wood. Le nouveau juge est né le 27 novembre 1816, à Belleville. Il fit son éducation au collège du Haut Canada, et étudia le droit sous l'hon. Robert Baldwin, à Toronto.

Il fut admis au barreau d'Ontario, en 1839, et peu après proma à la dignité de Conseiller de la Reine. En 1854 il se présentait dans le comté de Hastings Sud, mais il fut défait. En 1858 il fut élu dans le même comté. En 1863 il fut pendant plusieurs mois solliciteur général dans le gouvernement Macdonald-Dorion.

A l'ouverture du nouveau Parlement en Août, 1863, il fut élu Orateur, et il garda le fauteuil présidentiel de la Chambre jusqu'à la Confédération. M. Walbridge fut le candidat conservateur pour Hastings Ouest, aux élections générales de 1878, mais il fut défait.

A l'occasion des deux dernières élections à l'Académie Française, il n'est pas hors de propos de donner la liste maintenant complète des quarante immortels:

- 1836 François Auguste Mignet
1841 Victor Hugo
1849 Duc de Noailles
1850 Désiré Nisard
1853 Ernest Legouvé
1856 Comte de Falloux
1858 Jules Sundeau
Victor de Laprade
Emile Augier
1862 Octave Feuillet
Duc de Broglie
1863 Jules Dufaure
Camille Doucet
1866 Auguste-Cavillier-Fleury
1869 Comte d'Haussonville
Auguste Barbier
Comte de Champagny
1870 Duvergier de Hauranne
Xavier Marnier
Emile Ollivier
1871 Camille Rousset
1873 Baron de Vielcastel
Duc d'Aumale
1874 Alexandre Dumas
Elme Caro
Alfred Mézières
1875 Jean-Baptiste Dumas
Jules Simon
John Lemoine
Gaston Boissier
1876 Charles Blanc
1877 Victorien Sardou
1878 Ernest Renan
Hippolyte Taine
Henri Martin
Duc d'Audiffret-Pasquier
1880 Eugène Marin Labiche
Maxime du Camp
1882 Edmond Pailleton
Auguste de Mazade

SIR HUGH ALLAN,

Nous n'avons pu jusqu'à présent, faute d'espace, qu'annoncer purement et simplement la mort de Sir Hugh Allan, sans donner un mot de notice biographique.

Nous réparons aujourd'hui cette lacune dans la mesure du possible:

Sir Hugh Allan était né à Salkoats, comté de Ayrshire, Ecosse, le 29 septembre 1810, et était par conséquent âgé de 72 ans et quelques mois. Il vint au Canada pour la première fois en 1826. Il demeura quelque temps compta dans la maison Win. Kerr & Cie. A sa majorité il voyagea pendant un an et embrassa définitivement la carrière qui devait le conduire à la haute position qu'il occupait au moment de sa mort.

Associé, puis chef de la maison, d'exportation et d'armateurs Edmondstone & Allan, il ne tarda pas à donner les preuves de ses étonnantes facultés et jeta dès ce moment les bases de l'immense fortune et de la grande influence qu'il devait acquérir. Il prit du service dans l'armée pendant les troubles de 1837.

C'est en 1856 qu'il fonda la puissante compagnie de steamers qui est aujourd'hui une des plus belles du monde entier.

Il y a une dizaine d'années il fut fait chevalier par la Reine Victoria.

Voici une liste des institutions financières et industrielles dont il était président ou directeur; Banque des Marchands du Canada, président; Cie Canadienne de caoutchouc, président; Cie Manufacturière de Cornwall, président; Compagnie de Coton, Stormont, directeur; Cie Manufacturière de Williams, président; Montreal Rolling Mills Co, vice-président; Cie de Papier Canadienne, directeur; Cie de Tabac Adams, président; Ont. car Co., directeur; Provincial Loan Co., président; Cie d'Assurance Givens, président; Montreal Elevating Co., directeur; Cie de l'Académie de musique, président; Montreal and Western Land Co., président; North West Cattle Co., président; Cie de Télég. de Montréal, président; Halifax & Cape Breton Coal Co., président; Compagnie de transport de Chicago et St Laurent, président; Yale Coal & Iron Manufacturing Co., président; Acadia Coal Co., directeur; Thunder Bay Silver Mining Co., président.

Sir Hugh Allan partit de Montréal pour la dernière fois le 6 octobre dernier, sur le Peruvian.

Ses restes seront transportés à Montréal, où auront lieu ses funérailles.

Notes Locales.

Nous apprenons avec plaisir que le magnifique moulin que M. Jules Taibot a fait construire à Ste Eulalie, est maintenant en opération.

Notre ville a été visitée la semaine dernière par un personnage distingué, M. Beugnot, secrétaire de l'ambassade française à Londres. M. Beugnot voyage en Amérique depuis 4 mois et n'a pas voulu quitter le pays sans venir saluer Mgr. Lafleche qu'il a connu en Europe.

Il existe chez certains abonnés—le nombre en est rare heureusement—une manière fort curieuse de payer leur abonnement. Ainsi, ces gens reçoivent un journal un an, deux ans sans payer, et à l'expiration de ce terme si l'agent collecteur se présente, le mari renvoi à la femme en disant qu'il ne connaît rien de l'affaire, la femme au mari sous le prétexte qu'elle n'a pas la clef de la caisse. Après s'être ainsi promené de Caïphe à Pilate pendant plusieurs jours, le collecteur est reçu un beau matin par une fin de non-recevoir, et cependant on continue à recevoir et à lire le journal.

Le cas se présente, pour nous, mais notre détermination est prise et nous sommes complètement décidé à mettre fin à ce criant abus.

Les conditions d'abonnement sont connues et restent en permanence en tête de nos colonnes, le mode de faire cesser l'envoi du journal y est aussi lisiblement indiqué. On ne peut donc plaider ignorance.

Qu'il soit donc compris que, nous entendons nous protéger contre les auteurs de cet abus.

Pour le croup, l'asthme, la bronchite et des embarras invétérés dans les poumons, employez le baume d'Allen.

Voir l'annonce dans une autre colonne.

Imprimerie du "CONSTITUTIONNEL"

Journal Sémi-Quotidien et Hebdomadaire

NO. 10 RUE CRAIG, TROIS-RIVIERES NO. 10,

On exécutera à cet établissement, avec la plus grande ponctualité, les ouvrages de ville en différentes couleurs et dans le style le plus élégant.

Têtes de comptes, Blancs pour Avocats, Notaires, Huissiers, etc., etc.

Les ordres envoyés par écrit recevront toute attention et seront exécutés sans délai.



HOLLOWAY'S PILLS

Le Grand Remède est au rang de choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifient le sang, et agissent avec la plus grande efficacité, sur

Le Foie, l'Estomac, les Reins

et les INTESTINS, donnant du ton, de l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOULEVES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme un remède infailible dans tous les cas où la constitution, quel qu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes n'importe l'âge; et comme REMÈDE GÉNÉRAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.

Ces Propriétés de Guérison sont connues dans le Monde Entier.

Pour guérir le MAL DE JAMBES, Mal de Poitrine, Vieilles Blessures Plaies et Ulcères

ONGUENT HOLLOWAY

C'est un remède infailible. ISI l'on s'en frictionne le cou et l'estomac avec précaution il guérit le MAL DE GORGE, les Bronches, la Toux et même l'ASTHME. Pour les enflures, Glandulaires, Abscess, Hemorrhoides, Fistules

La Goutte, le Rhumatisme

Et toutes les MALADIES DU DOS, qui n'ont jamais guéri.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES, Et sont vendus par tous les marchands de Remèdes du Monde Civilisé; avec directions pour leur servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de Commerce de ces Remèdes sont enregistrées à Ottawa. Ainsi tout contrefaçon dans les Possessions Anglaises de l'Amérique, sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'Étiquette sur les pots et les bouteilles. Si l'adresse n'est pas 533 Oxford Street London il y a falsification.

24 1181

Rien de moins que les incontestables bienfaits

répandus sur dix mille malades ne suffiraient à maintenir la réputation dont jouit la Salsepareille d'Ayer.

C'est un composé des meilleurs végétaux combinés avec des iodures de potassium et de fer, et c'est le remède le plus efficace contre les affections scrofuleuses et mercurielles. D'une action saine et uniforme, ce remède procure une guérison rapide et complète des Scrofules, des Ulcères, des Furoncles, des Humeurs, des Pustules, des Eruptions, des Maladies de l'Épiderme, et de toutes les éruptions provenant de l'impureté du sang. Par son action fébrifuge, il soulage toujours et guérit souvent les affections de foie, la débilité et les irrégularités chez les femmes, et est un puissant restaurateur de la vitalité.

La Salsepareille d'Ayer n'a pas d'égal pour purifier le sang. Elle donne du ton au système nerveux, rétablit et préserve la santé, et ramène la vigueur et l'énergie. L'usage en est répandu depuis quarante ans, et c'est actuellement le médicament le plus précieux pour tous les états souffrants.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., U. S., chimistes pratiques et analystes. En vente chez tous les Pharmaciens.

T. BLOUIN & Co

MARCHANDS DE CUIR

Fournitures pour les Selliers et les Cordonniers

EN GROS ET EN DETAIL.

(Ancien magasin de feu M. Michel Caron) TROIS-RIVIERES.

Les soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont en main un assortiment complet de Cuir Rouge et Noir de première qualité, qu'il offrent en vente en gros et en détail, à des prix qui défient toute compétition

Aussi : BOTTES SAUVAGES, Rouges et Noires, Harnais de toutes descriptions. De même que LAINE de l'automne et du printemps, au plus bas prix du marché.

MM T Blouin & Co achètent les Peaux vertes au plus haut prix du marché.

Les articles manufacturés, ci-dessus décrits, sortent de la manufacture de MM. T. Blouin & Co, située près des Ponts du St-Maurice.

Une visite est respectueusement sollicitée.

T. BLOUIN & Co. Trois Rivières, 10 Juillet 1882—3 m.

DENTISTE

Le Dr. LABONTE, chirurgien dentiste, a l'honneur d'informer ses nombreux amis de la ville et de la campagne qu'il continue toujours à pratiquer la chirurgie dentaire au

No. 175, Rue NOTRE-DAME TROIS-RIVIERES.

Ancienne place du Dr Locat, au-dessus de la Banque Hochelaga, M. Labonté s'occupe d'une manière toute spéciale de la prothèse dentaire, tel que l'extinction des dents (sans douleur) ainsi plombage des dents, en or, argent, amalgame, ciment, etc. Il porte un soin tout particulier à la pose des dents artificielles, à des prix très-réconfortables.

N'oubliez pas le No. 175, rue Notre-Dame, Trois-Rivières, 26 avril 1882—3m.

Chambres à Louer.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il peut disposer de quatre chambres spacieuses, deux au premier deux au second, qu'il louera à très bonnes conditions. Les chambres s'en bas et le poste seraient convenables pour une épicerie.

S'adresser chez BÉNJAMIN BEAUMIER, 101 Rue St. François-Xavier Trois-Rivières, 12 Juillet 1882—2 m.

PHI. GRAVEL

Courtier de Domaines TROIS RIVIERES.

M. GRAVEL a l'honneur d'informer ses amis nombreux et le public généralement qu'il est prêt à s'occuper de toutes les consignations des Etats-Unis qu'on voudra bien lui confier. Il espère par sa ponctualité à remplir les devoirs de cette charge mériter le patronage public.

PHI. GRAVEL. Trois-Rivières 14 déc 1881.

ON DEMANDE

Immédiatement à ce bureau un garçon de 12 à 13 ans, sachant lire et écrire, comme apprend imprimeur.



EPICERIES

Au splendide Magasin de

THOS. BOURNIVAL

Marchand de Gros et de Détail.

RUE DES FORGES NO. 46.

A toujours en mains un assortiment complet et varié d'épicerie,

VINS, LIQUEURS,

de premier choix, à des prix qui défient tout

Tout en remerciant le public de l'en couragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, le soussigné sollicite de nouveau son patronage.

THOS. BOURNIVAL, Marchand-Epicier.

Trois-Rivières, 30 janvier, 1882.



Bureau de Poste

DE TROIS-RIVIERES

8 Décembre 1881.

MALLES ARRIVÉE DÉPARTURE

PAR CHEMIN DU NORD. Section Ouest.

Montréal et Ouest 6 30 P. M. 12 30 P. M.

Amalriche 6 30 P. M. 12 30 P. M.

Rivière-du-Loup 6 30 P. M. 12 30 P. M.

Maskinongé, Berthier et Sorel 6 30 P. M. 12 30 P. M.

MALLE DE NUIT. Québec, Montréal et Ottawa. 8 00 A. M. 8 00 P. M.

PAR GRAND-TRONC

Etats-Unis 9 30 A. M. 2 30 P. M.

St. Grégoire 9 30 A. M. 2 30 P. M.

St. Clet 9 30 A. M. 2 30 P. M.

La Baie 9 30 A. M. 2 30 P. M.

Artibonka 9 30 A. M. 2 30 P. M.

Les Cantons de l'Est 9 30 A. M. 2 30 P. M.

PAR CHEMIN DU NORD. Section Est.

Québec et Est. 12 00 P. M. 5 30 P. M.

Matiscan 12 00 P. M. 5 30 P. M.

Champlain 12 00 P. M. 5 30 P. M.

St. Anne de la Pé. 12 00 P. M. 5 30 P. M.

St. Maurice 12 00 P. M. 5 30 P. M.

St. Geneviève 12 00 P. M. 5 30 P. M.

St. Narcisse 12 00 P. M. 5 30 P. M.

St. Etienne 10 00 A. M. 1 30 A. M.

Shawenegan 10 00 A. M. 1 30 A. M.

Valmont 10 00 A. M. 1 30 A. M.

Les malles pour l'Europe forment le vendredi à 5.30 P. M.

Les lettres enregistrées doivent être mallees 15 minutes avant le départ de chaque malle.

C. K. OGDEN, Maître de Poste

Trois-Rivières 8 Décembre 1881

us ceux que ceci peut intéresser

Ceci est pour certifier que j'ai examiné la Bande Impériale du Prof. S. Y. Egan et je crois qu'elle méritait tout ce que l'inventeur en dit.

1. Qu'elle maintiendra sa position selon le mouvement du corps.

2. Qu'elle empêchera la rupture de descendre.

3. Qu'elle peut-être portée sans inconvénient le jour ou la nuit.

4. Qu'elle a été ajustée sur une rupture des plus graves et elle a donné entière satisfaction et je crois que c'est une des meilleures Bandes que aient encore été offertes au public.

E. FERNON, M. D. M. C. C. 14 juin 1878 x 4

Le prof. J. Y. Egan et sa Bande IMPERIALE.

Le Prof. Egan a fait une étude spéciale de la rupture, et ses talents distingués ont été couronnés de succès.

Sa longue et honorable expérience a été la cause d'un grand nombre de guérisons chez les vieux et les jeunes. Il n'a jamais failli lors que le remède a été appliqué à temps.

A l'honneur de ce Monsieur nous sommes heureux d'attirer l'attention de nos lecteurs sur le certificat suivant, donné par un Monsieur de profession en faveur de la Bande Impériale du Prof. J. Y. Egan, qui donne pleine et entière satisfaction. Voyez l'annonce dans une autre colonne.

HAMILTON, 18 Juillet 1879. 14 juin, 1878 x 14 Août.

PHILIPPE LEFEBVRE

BARBIER-COIFFEUR

(Successor de M. Chs. Dion.)

NO. 42 RUE DU FLEUVE

TROIS-RIVIERES.

Atelier de première classe; ouvriers expérimentés et service de nature à donner pleine satisfaction au public.

On tient aussi un débit de Cigares, et de Parfumeries de toutes sortes.

Trois-Rivières, 1er Avril 1882.—Ja.

A VENDRE.

25 lots de terre appartenant à M. Olivier Dostaler de la paroisse de St-Maurice, Comté de Champlain.

CONDITIONS FACILES.

1° Trois magnifiques terres situées dans la paroisse de St. Maurice, comté de Champlain, contenant chacune trois arpents sur 20 arpents, avec maisons, granges et autres dépendances dessus.

2° Six terres situées dans la paroisse de St. Narcisse, comté de Champlain, contenant chacune deux arpents sur vingt-cinq arpents, avec maisons, granges et autres dépendances dessus.

3° Dix lots de terre, situés en la paroisse de St. Narcisse, comté de Champlain, contenant chacune deux arpents sur vingt-cinq arpents, en bois de bout. Ces lots sont situés à vingt-cinq arpents de la ligne des Vies.

4° Cinq terres situées en la paroisse de Mont Carmel, comté de Champlain, contenant chacune, trois arpents sur vingt-cinq arpents, avec maisons, granges et autres dépendances dessus.

5° Une terre située en la paroisse des Trois-Rivières, fief Ste Marguerite, contenant quatre vingt arpents en superficie avec maison, granges et autres dépendances dessus. Cette terre a soixante arpents en culture et vingt arpents en bois de bout, appartenant et devant à M. Joseph Dostaler.

Pour autres informations, s'adresser à MM. E. M. Hart et fils à Trois Rivières, ou à M. Olivier Dostaler, à St. Maurice.

M. Dostaler offre aussi en vente 200 tonnes de foin.

ADRESSES D'AFFAIRES

J. M. DESILETS

AVOCAT.

(Ci-devant Magistrat de District) TROIS-RIVIERES.

Bureau : Rue St. Joseph, No 28;

Résidence : Rue Notre-Dame (Est) No 95

CONSULTATIONS : Au bureau, de 9 heures A. M., à 5 heures P. M. A Domicile, de 7 à 9 hrs. P. M. 6 Septembre, 1878

NARCISSE GRENIER.

AVOCAT

No 1 Rue des Champs.

En face du Palais de Justice TROIS-RIVIERES.

HEURES DE BUREAU.—De 9 heures A. M. à 5 heures P. M. 2 février 1880.

JOSEPH EDOUARD GENEST.

AVOCAT.

ARTHUR T. GENEST

ARPENTEUR,

Bureau : No. 19 Rue des Champs

Trois-Rivières, 30 janvier 1879

A. L. DESAULNIERS,

AVOCAT,

Bureau et résidence, rue Hart.

Trois-Rivières, 1er Mai 1877.

H. G. MALHOT,

AVOCAT,

Bureau : rue Bonaventure.

Trois-Rivières, 1er Mai 1877.

R. S. COONE,

AVOCAT,

Bureau : Rue St Joseph

Trois-Rivières, 1er Mai 1880.

GERVAIS & GERIN,

AVOCATS,

Bureau : rue St Joseph, maison de M. Du-

rouin, ancien bureau de la banque du Haut-Canada

Trois-Rivières, 1er Mai 1877.

P. A. BOUDREAU,

AVOCAT,

Bureau et Résidence, rue Bonaventure, près

de l'Eglise paroissiale. Trois-Rivières, 1er Mai 1877.

BRUNELLE & DUGRE

AVOCATS,

Bureau : No. 19 Rue du Platon

Trois-Rivières 25 Juillet 1879

TUR OTTE & PAQUIN,

AVOCATS,

Bureau : Rue des Champs, en face du Palais

de Justice, MM. Turcotte & Paquin, arrivant régulièrement le Circuit de la Rivière-du-Loup.

Trois-Rivières, 1er mai 1877.

HONAN & DORION

AVOCATS

Bureau : Rue des Champs

Trois-Rivières, 1er Mai 1880

J. F. V. BUREAU,

AVOCAT,

Bureau : rue des Champs, en face du Palais

de Justice

Trois-Rivières, 1er mai 1877.

ADRESSES D'AFFAIRES

LOTTINVILLE, & GUILLET.

AVOCATS

Bureau : Rue Bonaventure No. 8.

Trois-Rivières, 1er mai 1877.

P. N. MARTEL,

AVOCAT

Bureau et résidence, rue Bonaventure.

Trois-Rivières, 1er mai, 1877.

ALEXIS L. DESAULNIERS

AVOCAT.

Rivière-du-Loup, 1er mai 1877.

DR. GERVAIS,

Bureau : rue des Champs, vis-à-vis la

Royale. Trois-Rivières, 1er mai 1877.

DR. H. THERIEN,

Bureau Rue St. Pierre No. 38, Maison

pension de M. Dénéchaud.

Trois-Rivières, 1er mai 1877.

HECTOR TREPANIER

NOTAIRE,

Bureau : No 10 Rue Craig,

Trois-Rivières, 16 Février 1881.

GEORGE E. HART

NOTAIRE.

Bureau : rue de Platon

Trois-Rivières, 1er mai 1881.

G. B. HOULISTON & Co.

COURTIERS,

Bureau : Rue du Platon

Trois-Rivières, 1er mai 1877

GODFROY LASSALLE,

Inspecteur des Licences, Bureau : No. 19

Rue St. Joseph. Trois-Rivières, 1er mai 1882.

GEORGE BALCER,

Importateur et Commissionnaire vins des

rues Notre-Dame et Alexandre No. 137

A LOUER.

La maison No. 6 Rue

St. Antoine.

S'adresser au Bureau du

Constitutionnel.

La Virilité

COMMENT PERDUE.

COMMENT RECOUVRE.

Nous avons récemment publié

une édition du Dr. Culver-

well's Celebrated Essay.

Essai Célèbre du Dr. Culver-

well, sur la guérison radicale et permanente (sans

médicament) de la débilité nerveuse, de

l'impotence Mentale et Physique résultant

d'excès.

Prix : sous enveloppe cachetée, postal